bienveillante attention. Comme il vous est facile de le voir, le prix pour chaque abonné ne sera, par année, que de trente cinq centins; c'est-à-dire, 25 centins pour l'abonnement, et 10 centins pour le postage. Mais, quant à ce dernier, il sera l'acile à ceux qui voudront bien se constituer nos agents, de le diminuer considérablement, et même de le faire disparaître, pourvû qu'ils acceptent les conditions que nous leur offrons, et que void : Coux qui nous enverrons une liste de 100 abonnés et plus, sans exiger que nous mettions les noms sur chaque copie, n'auront aucun postage à payer. Ceux qui nous donneront de 50 à 100 abonnés, ne paieront que trois centins pour chaqu'un d'eux; et pour une liste de 6 à 50, chaque exemplaire payer à 5 centins pour l'année; toujours à la condition de nous exempter d'écrire les noms sur chaque copie. Autres avantages pour ceux qui enverront des listes bien remplies : ils receviont un exemplaire par chaque douzaine; ainsi ceux qui auront 100 abonnements, auront droit a 8 exemplaires, et ceux qui doubleront, recevront 16 exemplaires. Une condition indispensable pour les abonnements, c'est qu'ils devront être tous payes, avant la réception du second numéro.

M. le cure, le sujet se recommande tellement par lui même, et il est aussi si fortement recommande par nos superieurs ecclesis stiques, que je crols ne

devoir rien ajouter à ce qui precèdé.

Daignet m'honorer d'une reponse, et me croire : Votre tout dévons serviteur et confrère.

N. Alph. Leclerc, Ptre.

Lettres de nos Seigneurs l'Archevêque et Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec.

Québec, 30 août 1872,

Monsieur,

Vous m'avez présenté, il y a quelques jours, le